

NOMENCLATURE – 7.10.2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 JUIN 2025

062-216204982-20250618-DLB30_18062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2025

FINANCES
APUREMENT DES COMPTES PROVISOIRES
DU COMPTABLE PUBLIC –
TRANSFERT DES RECETTES
DANS LE COMPTE ADMINISTRATIF
DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS

L'état de développement des soldes des comptes provisoires dressé par le comptable public présente des recettes antérieures à 2025 placés jusqu'à présent sur des comptes d'attente.

Il a été convenu en lien direct avec les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), de :

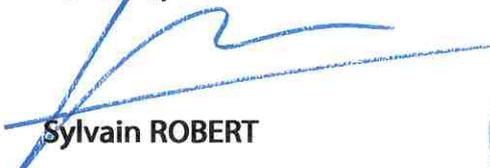
- Procéder à l'apurement de ces sommes en attente de comptabilisation, pour un montant total de 410,00 euros (repris en annexe jointe),
- Porter ces mêmes sommes, en recettes au compte administratif de l'année en cours.

Il est proposé, compte tenu de ce qui précède et par la présente délibération, d'autoriser l'enregistrement en comptabilité, et en recettes, des sommes reprises dans le tableau produit en annexe pour un montant total de 410,00 euros.

La Commission Finances a émis un avis favorable.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Le Maire,


Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,


Christiane NION

Référence	TIERS	LIBELLE	MONTANT	COMPTE D'ATTENTE	IMPUTATION
FONCTIONNEMENT					
45692288132	Régie Crèche Suzanne Lacore	Versement par Chèques Emploi Service Universels	360,00 €	4711	7066
45692288232	Régie Crèche Suzanne Lacore	Versement par Chèques Emploi Service Universels	50,00 €	4711	7066
			- €		
		TOTAL	410,00 €		

<i>dont Recettes de Fonctionnement</i>	410,00 €
Pour information "Total des recettes de fonctionnement au CA 2024"	60 888 568,37 €
Impact/Résultat de fonctionnement	0,0007%

<i>dont Recettes d'Investissement</i>	- €
Pour information "Total des recettes d'investissement au CA 2024"	16 814 887,63 €
Impact/Résultat d'Investissement	0,0000%

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 18 JUIN 2025

=====

SEANCE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 12 juin 2025.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, MAZURE, GHEYSSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. DAUBRESSE, Mmes BARBAUT, MASSET, MM. HOJNATZKI, LEFEBVRE, Mmes GLEMBBA, BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, MM. NYCZ, CLAVET.

Etaient excusés : Mme AIT CHIKHEBBIH ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. WATTIER n'ayant pas donné pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etaient absents : M. DESMARETZ, Mmes LEROY, LAUWERS, DAVID.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame NION, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.